

D260526-07

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/06/2026
Affichage : 02/06/2026

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 26 mai 2026**

Sur convocation en date du 20 mai 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 26 mai 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaients présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

BLANC Jean Luc

THERMET Laure

BAUDIER Anne-Cécile

VEUILLET Philippe

CHATARD Kévin

TAPONARD Emmanuel

MERLE Sandra

LAUPRETRE Patrick

VINIERE Michel

JACQUEMET Rodolphe

MARION Isabelle

PERDRIX Catherine Alexia

COULEARD Denys

DAVID Magalie

PONCETY Benjamin

SCHUBERT Anja

BURLA NORIS Elina

EUGENE René Yann

BERGER Florence

MICHON Philippe

Etaients excusés :

Patrice JANODY a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Léonor CONVERT a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

Jean-Luc PANIS a donné pouvoir à Jean Luc BLANC

Marie-Françoise BERRODIER a donné pouvoir à Emmanuelle MERLE

Stéphanie ZOUBIR

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE**

Entendu le rapport de M. Philippe VEUILLET, Adjoint au Maire délégué aux Bâtiments - Droit des Sols

Vu l'article L.2125-1 du code la commande publique relatif aux techniques d'achat et visant en particulier la procédure de concours

Vu les articles R. 2162-15 à R. 2162-21 du Code de la commande publique relatifs au déroulement du concours

Vu les articles R.2162-22 et R. 2162-24 du Code de la commande publique relatifs à la composition du jury de concours

Vu les articles R. 2172-4 à R.2172-6 du Code de la commande publique relatifs au montant de la prime allouée

Vu l'article R. 2112-18 du code de la commande publique relatif à la rémunération de la maîtrise d'œuvre

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 décembre 2020 relative au choix d'un programmiste pour définir le programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu l'acte de gestion du Conseil municipal du 26 janvier 2021 indiquant le choix du cabinet Profils pour conduire la définition du programme d'aménagement d'une nouvelle mairie.

Vu la délibération du 25 mai 2021 validant les principes retenus pour l'aménagement d'une nouvelle mairie, la relocalisation provisoire des services municipaux ainsi que le scénario 4 comme base de travail pour approfondir le projet de nouvelle Mairie.

D260526-07

Vu la présentation du programme des travaux établis par le cabinet « PROFILS » pour la construction d'une nouvelle Mairie et dont le montant des travaux représente 2 600 000 € HT hors provisions, aléas et imprévus, pour un démarrage des travaux prévu en 2023 et une ouverture des nouveaux locaux en 2025.

Vu la délibération du 27 juillet 2021 approuvant le programme de construction de la nouvelle Mairie pour 2 600 000 HT hors provisions, aléas et imprévus autorisant l'organisation d'un concours restreint avec niveau de prestations esquisse + en vue de l'attribution d'un marché négocié de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la nouvelle Mairie, fixant à 3 le nombre maximum de candidats admis à concourir, prenant acte de la composition du jury avec voix délibérative

Vu la délibération du 26 avril 2022 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle Mairie au groupement COMPOSITE Architectes avec un taux des honoraires arrêté à 14.53 % (mission de base + OPC) soit une somme provisoire d'honoraires de 414 105 € HT (mission de base + mission complémentaire) calculé sur le montant des travaux du dossier initial de concours s'établissant à 2 850 000 € HT

Vu la délibération 23 mai 2023 validant l'APD de 3 432 739€ HT soit 4 119 286.8€ TTC hors option et un montant total avec option de 3 462 739€ HT soit 4 155 286.8€ TTC en intégrant les panneaux solaires, approuvant l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec un montant d'honoraires établi à 473 031.43€ HT auquel il convient d'ajouter la reprise des études en lien avec la diminution de la surface du sous-sol soit 9 300 € HT, soit un montant global de 482 331.43 € HT soit 578 797.72€ TTC

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2023 attribuant les marchés de travaux de la phase n°1 aux entreprises Juillard Environnement et DDTSL pour un montant de 199 005.20€ HT soit 238 806.24€ TTC

Vu la consultation de la phase 2 avec une mise en ligne sur le site marchespublics.ain.fr du 30 octobre 2023 au 4 décembre 2023

Vu le rapport d'analyse des offres de la phase 2 présenté par le maître d'œuvre le 15 décembre 2023 et la réception des nouvelles offres transmises suite à la phase de négociation ouverte avec les entreprises du 21 décembre 2023 au 12 janvier 2024

Vu l'avis de la Commission Consultative de la phase 2 MAPA du 17 janvier 2024 qui a notamment déclarés infructueux les lots n°20 : PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES en raison de la réception d'une seule offre dépassant de plus les estimations du maître d'œuvre, ainsi que le lot n°21 : GEOTHERMIE en raison de l'absence d'offre

Vu la délibération du conseil municipal du 23 janvier 2024 attribuant les marchés de travaux de la phase n°2 pour un montant de 3 178 864.35€ HT soit 3 814 637.22€ TTC.

Vu la délibération du conseil municipal du 23 avril 2024 attribuant les marchés de travaux pour le lot 20 et 21 et noter que le coût des marchés de travaux s'élève à 69 443€ HT soit 83 331.60€ TTC. Soit un montant total de travaux de 3 447 312,55€ HT soit 4 136 775.06€ TTC

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 février 2025 approuvant les avenants de travaux et de maîtrise d'œuvre portant ainsi le nouveau montant des marchés de travaux compte tenu de ces avenants à 3 508 288.16 € HT soit 4 209 945.79€ TTC et le nouveau montant des marchés de maîtrise d'œuvre compte tenu de ces avenants à 487 843.43 € HT soit 585 412.12 € TTC.

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mars 2025 attribuant le marché de travaux du lot n°5 à l'entreprise Girod Moretti pour un coût de 185 000 € HT

D260526-07

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mars 2025 approuvant les avenants de maîtrise d'œuvre portant ainsi le nouveau montant des marchés de maîtrise d'œuvre compte tenu de ces avenants à 490 543.43 € HT soit 588 652.12 € TTC.

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 juillet 2025 approuvant l'avenant au marché de travaux du lot n°5 à l'entreprise Girod Moretti d'un montant de 65 000.47€ HT soit 78 000.56€ TTC

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 mars 2026 approuvant les avenants des marchés de travaux de 22 653.10€ HT. Compte tenu de ces avenants, le montant total des marchés s'élève désormais à 3 577 942,71 € HT soit 4 293 531,25 € TTC.

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise CURT le décompte de résiliation porte le montant marché à 26 750,40 € HT au lieu de 57 969.08€ HT soit 32 100,60 € TTC au lieu de 69 562,90 € TTC

Le nouveau marché attribué à l'entreprise ROLLET SAS pour les prestations restantes à réaliser est de 37 684,08 € HT soit 45 220,90 € TTC

1°/ AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Les ajustements demandés par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre ont engendré des avenants dont l'état récapitulatif est le suivant :

LOT	Entreprise	Montant du marché HT	Description des modifications	Montant avenant HT
11	LES MENUISERIES DE L'AIN	203 058,41 €	Modifications des prestations (suppression de certaines prestations + ajout de certaines prestations)	5 173,36 €
15	STORIA	24 094,22 €	Remplacement sous-couche SOPRISOL par CEGEPRIM (plus-value de 10 €/m ²)	1 788,10 €
16	EEA	223 689,96 €	Modifications sur les réseaux électriques et informatiques (contrôle d'accès)	25 725,18 €
17	JUILLARD CHAUFFAGE	386 627,75 €	Modification plonge fleuriste	2 088,87 €
19	DANNENMULLER	87 915,50 €	Suppression de certaines prestations prévues au marché	-18 604,00 €
TOTAL HT				16 171,51 €
TOTAL TTC				19 405,81 €

Compte tenu des différents avenants passés antérieurement, du nouveau marché et des avenants proposés ci-dessus, le tableau récapitulatif des marchés de travaux s'établit de la manière suivante :

	Entreprise	Montant HT	Avenants HT	TOTAL HT
LOT N°1 Désamiantage	JUILLARD ENVIRONNEMENT	87 005,20 €	7 040,00 €	94 045,20 €
LOT N°2 Démolition	DDTSL	112 000,00 €		112 000,00 €
LOT 03 : DEMOLITIONS - TERRASSEMENTS - FONDATIONS PROFONDES - BERLINOISES	DANNENMULLER - ENTREPRISE GENE	259 101,20 €		259 101,20 €
LOT 04 : GROS OEUVRE - MACONNERIE	LOISY ECB	870 000,00 €		870 000,00 €
LOT 05 : OSSATURES BOIS - CHARPENTE BOIS	MORETTI	185 000,00 €	65 000,47 €	250 000,47 €
LOT 06 : TRAITEMENT DES FACADES - BARDAGE ZINC	FAVRAT CONSTRUCTION BOIS	278 746,83 €		278 746,83 €
LOT 07 : COUVERTURE TUILES - ZINGUERIE	TISSOT CHARPENTES	92 366,33 €	3 312,00 €	95 678,33 €
LOT 08 : ETANCHEITE	MBC ETANCHEITE	104 000,00 €	- 24 975,00 €	79 025,00 €
LOT 09 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM – BSO	ROLLET	190 453,18 €		190 453,18 €
LOT 10 : METALLERIE (marché résilié suite à liquidation)	ETS CURT PATRICK	26 160,40 €	590,00 €	26 750,40 €
LOT 10 : METALLERIE (marché de substitution)	ROLLET	37 684,08 €		37 684,08 €
LOT 11 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS	LES MENUISERIES DE L'AIN	168 923,41 €	39 308,36 €	208 231,77 €
LOT 12 : CLOISONS - PEINTURE	ARDITO JACQUET	170 000,00 €	8 472,00 €	178 472,00 €
LOT 13 : PLAFONDS SUSPENDUS	ARDITO JACQUET	23 200,00 €		23 200,00 €
LOT 14 : CARRELAGE - FAIENCES	CARRELAGES BERRY	74 125,66 €	- 4 793,25 €	69 332,41 €
LOT 15 : SOLS MINCES COLLES	STORIA	24 094,22 €	1 788,10 €	25 882,32 €
LOT 16 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES	EEA	195 237,06 €	54 178,25 €	249 415,31 €
LOT 17 : GENIE CLIMATIQUE - PLOMBERIE	JUILLARD CHAUFFAGE	355 232,86 €	33 483,76 €	388 716,62 €
LOT 18 : ASCENSEUR	OTIS	24 500,00 €		24 500,00 €
LOT 19 : VOIRIES - RESEAUX DIVERS	DANNENMULLER - ENTREPRISE GENE	87 915,50 €	- 18 604,00 €	69 311,50 €
LOT 20 GEOTHERMIE	PHREATECH	39 710,00 €		39 710,00 €
LOT 21 PANNEAUX SOLAIRES	KH energy	29 733,00 €		29 733,00 €
TOTAL		3 435 188,93 €	164 800,69 €	3 599 989,62 €

Le nouveau montant des marchés de travaux compte tenu de ces avenants s'élève désormais à 3 599 989.62 € HT soit 4 319 987.54 € TTC.

2°/ AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Compte tenu de la prolongation des délais d'exécution du chantier liée notamment aux retards accumulés des entreprises ainsi qu'aux défaillances successives des entreprises Apex puis Curt, l'opération a connu une prolongation de chantier d'environ six mois.

